

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DU DOMAINE INC.		Date d'inspection Le 11 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de permis 2017876	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 35	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés :

- Vérification de trois dossiers et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- Dossiers administratifs : Les dossiers requis sont tenus sur les lieux.
- Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à la garderie en tout temps.
- Aires de repos : Les enfants 3-4 ans dorment sur des matelas étanches, lavables et d'une épaisseur de 5 cm.
- Éléments de sécurité : Aucun trampoline n'est accessible. L'accès à la cuisine est interdit aux enfants, sauf lorsqu'ils sont supervisés. Les lieux sont non-fumeurs et une trousse de premiers soins est disponible. Les boissons chaudes sont conservées dans un récipient étanche et placées hors de la portée des enfants en bas âge ainsi que de ceux âgés de 2 ans.
- Alimentation : De l'eau potable est disponible en tout temps. La nourriture apportée de la maison sont identifiées au nom de l'enfant. Les menus, établis sur un cycle de quatre semaines, sont remis aux parents, et toute modification est communiquée au moins trois jours à l'avance. Les aliments sont adaptés aux besoins particuliers, notamment en cas d'intolérances ou d'allergies, lesquelles sont affichées de façon visible sur le réfrigérateur.

Observation de la sieste pour les 3-4 ans, de l'accueil des après-classe et de la collation (barre tendre). Les enfants de 3-12 ans sont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 mai 2026

Date

original signé par

Isabelle Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"